

Valeurs en évolution dans des collectivités en évolution : Guide des collectivités saines et durables

Introduction

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) vient tout juste d'achever une étude intitulée *Valeurs en évolution dans des collectivités en évolution : Guide des collectivités saines et durables*. Le rapport traite de quatre démarches de rechange en matière de planification qui font suite aux préoccupations soulevées à propos de l'habitabilité et de l'écologie des schémas d'aménagement traditionnel des banlieues. Il s'agit des modes de planification néo-traditionnel, le quartier piéton, l'habitation communautaire et l'éco-village.

Un cadre d'évaluation complet a été élaboré en vue de déterminer les avantages et les inconvénients de ces démarches de planification. Le cadre définit sept attributs essentiels d'une collectivité saine et durable. Il désigne également les buts et objectifs de planification connexes, et certains des outils dont disposent les collectivités pour les atteindre. Voici les sept aspects clés du cadre qui doivent entrer en ligne de compte pour aménager des collectivités saines et durables :

1. **Conservation des ressources** — sols, matériaux, eau, énergie
2. **Répercussions environnementales** — gaz à effet de serre, appauvrissement de la couche d'ozone, qualité de l'air, de l'eau et du sol
3. **Viabilité économique** — infrastructure, qualité marchande, stabilité
4. **Équité** — égalité d'accès et des chances, satisfaction des besoins essentiels, services et commodités
5. **Habitabilité** — services et installations, aires ouvertes, circulation aisée, climat et température, harmonie

**Un cadre
d'évaluation
complet
détermine les
démarches de
planification**

**Des tableaux
donnent
des exemples
de buts,
d'objectifs
et d'outils
plus généraux**

6. **Collectivité** — inclusion, participation, patrimoine, identité, lieux de rassemblement
7. **Santé et sécurité** — protection de la santé, promotion de la santé, soins de santé et sécurité

Le tableau suivant indique, à titre d'exemple, comment l'un des aspects susmentionnés (conservation des ressources) se rapporte à des buts et objectifs de planification plus généraux ainsi qu'aux outils dont disposent les collectivités pour les atteindre.

**Tableau 1
Conservation des ressources**

Aspect	But	Objectifs	Outils
Sols	Les sols sont précieux et protégés.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Garantir l'occupation efficace des sols aménageables. ■ Préserver et mettre en valeur les terres agricoles. ■ Protéger et conserver les caractéristiques naturelles et les aires écologiques vulnérables. ■ Restreindre au minimum l'occupation des sols. 	<p>Occupation des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Plans directeurs, secondaires et d'emplacement, accords d'aménagement, de zonage. ■ Plan de conservation. ■ Orientation par rapport au soleil. <p>Types d'immeubles et techniques de construction</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Principes de conception. ■ Normes de rendement de l'équipement et des immeubles. <p>Infrastructure et services publics</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Plans* intégrés de gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets. ■ Utilisation des systèmes vivants. <p>Transports et communications</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Plan intégré de gestion des ressources pour les transports. ■ Opérations municipales. <p>Développement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégie économique. ■ Plan de gestion des ressources. ■ Soutien du public à la technologie respectueuse de l'environnement. ■ Éducation du public. <p>Développement social</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Éducation du public. ■ Consultation. ■ Transfert de technologie.
Matériaux	Efficacité maximale et conservation des matériaux.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Restreindre au minimum l'usage des matériaux non renouvelables. ■ Maximiser l'usage des matériaux renouvelables, de manière durable. ■ Favoriser l'usage des ressources renouvelables locales. 	
Eau	L'utilisation de l'eau est conforme à la capacité des systèmes locaux.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Adapter la demande aux limites des systèmes naturels locaux. ■ Permettre un retour maximal à la nappe phréatique et au réseau hydrologique de surface. ■ Tirer le meilleur parti possible de l'infrastructure existante. 	
Énergie	Auto-suffisance en énergie.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Restreindre au minimum la consommation d'énergie des immeubles. ■ Restreindre au minimum la consommation d'énergie des systèmes de transports. ■ Maximiser le recours aux sources d'énergie renouvelable locales. ■ Si l'on utilise de l'énergie non renouvelable, recourir aux sources locales, quand c'est possible. 	

* Dans le secteur des services publics, un plan intégré de gestion tient compte non seulement des options axées sur la demande, mais aussi de celles qui sont axées sur l'offre.

Le cadre d'évaluation est constitué par un tableau semblable reprenant les sept aspects. Il se veut essentiellement une liste de vérification permettant de planifier des collectivités plus durables en milieu écologique, ou encore d'évaluer la performance sociale, économique et environnementale de collectivités en place.

Principales conclusions

Pour évaluer les quatre démarches, le cadre d'évaluation a été étendu à huit aménagements différents, chacun étant rendu à l'étape de la planification ou en voie de réalisation; deux projets d'habitation communautaire; deux éco-villages; et quatre collectivités jugées représentatives de l'urbanisme nouveau genre (c'est-à-dire aménagement néo-traditionnel et quartiers piétons, deux modèles inspirés d'hypothèses et de principes analogues).

Les études de cas font état de certains aménagements parmi les plus innovateurs qui se planifient de nos jours. Leur étendue va d'un projet d'habitation communautaire de 17 logements à l'aménagement d'une ville prévue pour 27 000 personnes. Tous les projets, sauf un, sont en cours d'élaboration au Canada.

Selon les évaluations, toutes les études de cas signalent des améliorations par rapport aux schémas d'aménagement traditionnel des banlieues. En d'autres termes, elles affichent toutes certaines caractéristiques communes qui sont censées, de l'avis général, améliorer la santé et la durabilité des collectivités. Les aménagements auxquels font référence les études de cas se révèlent généralement plus denses et plus compacts que ce que prévoient les plans d'aménagement standard, en plus de faire appel à un mélange plus affiné d'occupation des sols et d'agencements favorisant le déplacement des piétons. Le tracé des rues tient compte des déplacements en automobile, bien que leur fonction sociale ait également été reconnue. Un schéma quadrillé des voies a souvent préséance sur des agencements curvilignes dans le but d'améliorer l'efficacité de la circulation des moyens de transport en commun. Ces schémas d'aménagement font ressortir les bâtiments municipaux, les points de repère et les autres points d'intérêt à titre de lieux de rassemblement communautaire. Un éventail plus large d'habitations plus abordables, répondant à toute une gamme de besoins est généralement encouragé. Et, selon les besoins, d'autres normes rentables de planification et d'ingénierie sont incorporées en vue de réduire les coûts et d'améliorer performance et esthétique.

Dans l'ensemble, bien que l'étude ait été à l'origine destinée à revoir quatre concepts distincts de forme urbaine, reflétant chacun des buts et idéaux particuliers, les études de cas indiquent que les aménagements urbains les plus innovateurs au Canada de nos jours ne se conforment pas à l'un de ces concepts, à l'exclusion des autres. Ou plutôt, les projets individuels cherchant à sortir du moule de l'aménagement traditionnel des banlieues sont beaucoup plus éclectiques, puisant parmi tous les concepts s'il le faut.

Les études de cas font état d'aménagements parmi le plus innovateurs

Pour obtenir un exemplaire du rapport, adressez-vous au Centre canadien de documentation sur l'habitation, au (613) 748-2367. Pour obtenir de plus amples informations, communiquez avec David D'Amour, Division des politiques et de la recherche en matière socio-économique, SCHL, (613) 748-2325.

Déjà publiés dans la série Le point en recherche et développement

- Numéro 15 Aménagements domiciliaires durables : Principes d'aménagement, de conception et de construction (La Maison évolutive, version écologique)**
- Numéro 16 Faibles revenus, main-d'œuvre active et femmes ayant des besoins de logement, 1991**
- Numéro 17 La perspective à long terme du logement : projections préliminaires, 1991-2015**
- Numéro 18 Besoins de logement dans les régions métropolitaines du Canada, 1991 - Partie 1**
- Numéro 19 Besoins de logement dans les régions métropolitaines du Canada, 1991 - Partie 2**
- Numéro 20 Le repeuplement des villes : Initiatives canadiennes de densification résidentielle**
- Numéro 21 Besoins de logement dans les régions métropolitaines, 1991 : Peuples autochtones du Canada**
- Numéro 22 Le télétravail et le travail à domicile dans les collectivités canadiennes**
- Numéro 23 Loger la famille nouvelle : réinventer le logement des familles**
- Numéro 24 Les tendances de migration et de mobilité de la population autochtone du Canada**

Pour de plus amples renseignements relatifs à la recherche sur le logement à la SCHL, veuillez communiquer avec le :

**Centre canadien de documentation sur l'habitation
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Pièce C1-200
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7**

(613) 748-2367

La Société n'assume aucune responsabilité en cas de dommages, de préjudices ou de frais entraînés par l'utilisation de cette publication.